

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2015

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 1278)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL193

présenté par
Mme Descamps-Crosnier, rapporteure

ARTICLE 8

Aux alinéas 44 et 50, supprimer le mot : « *bis* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination (avec l'article 9, alinéa 3).